



RCS

REGISTRE DE COMMERCE
ET DES SOCIÉTÉS

DOCUMENTS COMPTABLES

Sociétés d'investissement à capital fixe ou variable

**Sociétés européennes d'investissement à capital
fixe ou variable**

VERSION 1.1



RCS

REGISTRE DE COMMERCE
ET DES SOCIÉTÉS

DOCUMENTS COMPTABLES

Sociétés d'investissement à capital fixe ou variable Sociétés européennes d'investissement à capital fixe ou variable



Remarques préalables :

Les notes présentées par le gestionnaire du registre de commerce et des sociétés (RCS) :

- *sont de nature générale et ne visent pas la situation particulière d'une personne physique ou morale ;*
- *sont de nature documentaire et explicative ;*
- *visent à répondre à un certain nombre de questions que se posent les usagers du RCS, n'ont aucune valeur légale et n'engagent en rien la responsabilité du gestionnaire du RCS ;*
- *ne sont pas nécessairement complètes, exhaustives, exactes ou à jour ;*
- *ne constituent pas un avis professionnel ou juridique ;*
- *ne représentent que l'avis du gestionnaire du RCS sur un certain nombre de questions, sous réserve de l'interprétation qui pourrait être donnée par les Cours et Tribunaux.*



RCS

REGISTRE DE COMMERCE
ET DES SOCIÉTÉS

Sommaire :

1. Informations générales	4
2. Principes applicables.....	4
3. Contacts.....	4

1. Informations générales

Obligation du dépôt des documents comptables par la voie électronique à partir du 1er janvier 2012.

Les sociétés d'investissement à capital fixe ou variable et les sociétés européennes d'investissement à capital fixe ou variable, visées à l'article 13 du code de commerce ne sont pas soumises aux exigences en matière de tenue et de présentation des comptes telles que prévues à l'article 12 du code de commerce.

Les documents comptables sont à déposer directement via le site internet du gestionnaire du RCS en transmettant les pièces sous format PDF/A (« dépôt classique eRCS »).

Les documents comptables sont à déposer dans les 7 mois de la clôture de l'exercice.

2. Principes applicables

	Document à déposer	Publication au RESA	Accès public dans le dossier RCS
Comptes annuels	Oui	Oui (par mention)	Oui
Autres documents	Oui	Oui (par mention)	Oui
Rapport de gestion	Oui	Oui (par mention)	Oui
Rapport de contrôle	Oui	Oui (par mention)	Oui

Délai de dépôt : dans les 7 mois de la clôture de l'exercice

3. Contacts

Pour tout problème informatique ou pour toute question liée à l'utilisation du site internet du LBR, vous pouvez vous adresser au helpdesk du LBR dont les coordonnées sont les suivantes :

Tél : (+352) 26 428 -1

Fax : (+352) 26 42 85 55

E-mail : helpdesk@lbr.lu

Le helpdesk est ouvert du Lundi au vendredi de 8h00 à 17h30 sans interruption.